

<p>République Française</p>	<p>CONSEIL MUNICIPAL</p>	<p>Délibération n° 2024.01.08 Du 3 avril 2024</p>
<p>Département des Yvelines</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le 27 mars, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.</p>	
<p>Ville de La Celle Saint-Cloud</p>  <p>La Celle Saint-Cloud</p>	<p>Objet : Vote des taux d'impositions directes locales pour 2024</p> <p style="text-align: right;"><small>Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20240403-DE2024-01-08-DE Date de réception préfecture : 09/04/2024</small></p>	
<p>Secrétaire de séance : Françoise ALBOUY</p>	<p>VU le Code général des collectivités territoriales,</p>	
<p>En exercice : 35 Présents : 29 Pouvoirs : 4 Votants : 33</p>	<p>VU le Code général des impôts,</p>	
<p>Pour : 27 Contre : 2 M-P DELAIGUE, O BLANCHARD Abstentions : 4 J-F BARATON, T-F THOMAS, S MICHEL, C OJEDA-COLLET</p>	<p>VU la délibération n°2023.08.05 du 19 décembre 2023 adoptant le budget primitif 2024 de la Commune,</p>	
<p>Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE</p> <p><u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE Mohamed KASMI</p> <p><u>Les Conseillers</u> Laurent BOUMENDIL Bruno-Olivier BAYLE Geneviève SALSAT Laurent DUFOUR Françoise ALBOUY Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Pierre QUIGNON-FLEURET Oliver MOUSTACAS Nathalie PEYRON Philippe LERIN Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR Jean-François BARATON Jean-François THOMAS Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD</p>	<p>VU l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie mercredi 6 mars 2024,</p> <p>CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les taux des impositions directes locales pour l'année 2024,</p> <p>Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A la majorité des membres présents et représentés,</p> <p>DECIDE :</p> <p>De fixer les taux d'impositions directes locales suivants pour l'année 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,77% - Taux pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67,74 % - Taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,11 % 	
<p>Absents excusés : Naïma CONTE EL ALAMI Vincent POUYET Absents ayant donné pouvoir : Juliette DECAUDIN Hélène ALEXANDRIDIS Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL</p>	<p>Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE</p>  <p>Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 09/04/2024 et de sa publication le 10/04/2024 P/le Maire Par délégation  Angélique LEDUCQUE Directrice ressources</p>  <p><i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i></p>	